

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 janvier 2021

Le onze janvier deux mil vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Maire.

Etaient présents : Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Mmes Sylvie BOYAT, Catherine RAYMOND, Fabienne SALVI et MM. Dominique BRAILLON, Frédéric DÉNUELLE, Gérard LAROCLETTE et Dominique RAYMOND

Excusé ayant donné pouvoir : néant

Absents excusés : Elodie BEAUDET, Sonia VANACLOCHA et Didier JOSEPH

Secrétaire de séance : Frédéric DÉNUELLE

Informations de Monsieur le Maire :

Le compte rendu de la dernière réunion (30 novembre 2020) est approuvé par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Budget 2021 – autorisation à engager, liquider et mandater dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1

- Modifié par LOI n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art 37

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2020 : 120 672.38 €
(hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Bâtiments

- Travaux câblage sur bâtiments communaux : 8 500,80 €

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents concernant cette décision

CCSB – présentation rapport d'activité

Monsieur le Maire a présenté le rapport d'activité 2019 de la CCSB.

Deux questions se posent à la lecture :

- le SPANC (service d'assainissement non collectif) présente un excédent – comment va être utilisé cet excédent ?
- vidanges fosses septiques/microstations groupées : date sur 2021 ?

Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place une exonération de la taxe d'aménagement pour la construction d'un abri de jardin < 10 m².

Après un tour de table, les membres du conseil sont favorables. Des renseignements vont être demandés au service concerné pour connaître la démarche et la date d'application possible.

Syndicat des Eaux de la Petite Grosne

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts du Syndicat des eaux de la Petite Grosne.

Le syndicat intercommunal devient mixte fermé et est composé de quatre collectivités membres :

- La Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA)
- La commune de Cenves (69)
- La commune de Pierreclos
- La commune de Serrières

La nouvelle dénomination de l'ex SIEPG devient : Syndicat mixte des eaux de la Petite Grosne

Le Syndicat a pour but l'organisation et la gestion du Service public de l'eau potable.

Monsieur le Maire précise que les nouveaux statuts seront annexés à cette délibération

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **ACCEPTE** les nouveaux statuts tels que présentés
- **PRÉCISE** que les nouveaux statuts seront annexés à la délibération

Point travaux

Gîte 12 : les travaux d'embellissement et rénovation sont terminés

L'installation de la cuisinière est en cours, reste un tuyau de raccordement à poser.

Gîte 40 : Le chantier a commencé comme prévu le 4 janvier 2021 avec une première partie démolition.

Wifi européen : le câblage est terminé sur tous les bâtiments concernés. Le prestataire retenu interviendra mi-janvier pour l'installation du matériel.

Restaurant Dargaud

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 27/2020 du 1^{er} juillet 2020 et n° 32/2020 du 7 octobre 2020 accordant aux gérants du Café-restaurant Dargaud chez Josy et Georges une aide financière sur la période de mars à novembre 2020.

Vu la situation sanitaire et après un tour de table, les membres du conseil municipal estiment qu'il est dans l'intérêt mutuel de la Commune et des exploitants de continuer à apporter notre soutien durant cette crise et proposent pour les mois de décembre 2020 à avril 2021 :

- annulation du loyer de la partie commerciale du café-restaurant soit 2 208.50 € TTC
- annulation du loyer de la 'salle Dargaud' soit 250.00 €
- annulation du loyer des chambres soit 875.00 €

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DÉCIDE** d'annuler le loyer de la partie commerciale du café-restaurant 5 mois * 441.61 € (loyer partie commerciale) soit 2 208.50 € TTC pour les mois de décembre 2020 à avril 2021
- **DÉCIDE** d'annuler le loyer de la 'salle Dargaud' soit 250.00 € pour les mois de décembre 2020 à avril 2021
- **DÉCIDE** d'annuler le loyer des 'chambres' soit 875.00 € pour les mois de décembre 2020 à avril 2021

Une rencontre entre la municipalité et les gérants va être programmée afin de discuter de la situation actuelle liée à la pandémie COVID-19 et les perspectives 2021.

Maison du fromage

La Maison du fromage devrait ouvrir ses portes début avril.

Un bail va être établi dans les mêmes conditions que la précédente gérance.

Bulletin municipal

Le bulletin municipal est en cours de réalisation. Quelques nouveautés pour cette 20^{ème} édition notamment l'insertion de la carte de nos sentiers de randonnées.

Décisions modificatives – virements de crédits

Sans objet

Questions diverses

- Monsieur le Maire présente un courrier reçu du SDIS 71 nous informant des interventions du centre de secours sur le secteur, pour Cenves ce nombre est de 8 pour l'année 2020. Le secours à personnes représente 75 % des interventions.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie le 28 décembre – courrier joint ci-dessous.

Monsieur le maire de
Cenves
Le bourg
69840 Cenves



12/10/2020

Monsieur le maire,

Nous sommes les concitoyens de Cenves, ce petit village où règne ou plutôt régnait la tranquillité.

En effet depuis quelques années nous remarquons quelques désagréments qui jusqu'à présent n'étaient pas trop importants mais qui depuis peu prennent de l'ampleur.

Une petite communauté s'est mise à cultiver et à consommer des produits illicites ... jusqu'ici rien de méchant vous nous direz ... Ce qui devient plus embêtant c'est qu'un commerce se développe et de nombreux individus se rassemblent parfois sans qu'ils veuillent être dérangés : des marcheurs cenvards se sont vus se faire prendre à partie car ils passaient par là au mauvais moment. Des seringues vides et divers emballages avec des traces de poudre blanche ont été trouvés sur plusieurs emplacements reculés de la commune.

Il n'est pas impossible non plus de croiser ces mêmes personnes au volant avec des comportements complètement fous sur nos routes.

Il est aussi remarqué que du bruit non habituel et énormément de passages aient été remarqués dans plusieurs hameaux alors que nous sommes confinés depuis plus de 6 mois...

Il semblerait aussi selon plusieurs témoignages que plusieurs membres (au moins 3) de votre conseil consomment et revendent certains de ces produits. Que ces personnes consomment c'est un fait, mais qu'ils ne dérangent pas ou qu'ils ne reprochent pas aux autres citoyens qui ne consomment pas d'exister... Nous étions là avant eux.

C'est donc pour cela que nous vous demandons de faire le nécessaire et nous savons que ce n'est pas une tâche facile mais il en va de la pérennité de notre tranquillité rurale.

Lieux où les incivilités ont été remarquées :

Le bourg
Vers le bois
La chevrette
La Grange paisseau
Le Rousset / Le Noyer
Les Bressants
Les Paturas
Bourbois
Le Closat
La Cabane de la Sibérie
Les Luquets
La croix Follin
Le relais de Premecin

Ce même courrier sera transmis à la gendarmerie

Cordialement
Les Cenvard

Monsieur le Maire apporte une réponse à ce courrier directement sur ce compte rendu n'ayant pas d'adresse de destinataires :

Madame, Monsieur,

Pour donner suite à la lecture d'un envoi anonyme, Monsieur le Maire a souhaité que cette lettre soit lue au conseil municipal et jointe au compte-rendu dudit conseil.

Il fait remarquer qu'il lui sera très difficile de prendre en considération ces dires et surtout répondre à qui.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il est toujours disponible pour rencontrer toute personne ou groupe de personnes à la mairie, au téléphone ou dans un endroit neutre sachant que sa fonction lui impose un devoir de discrétion et pourra garder l'anonymat si souhaité.

Aucune preuve formelle ne vient étayer les propos de cette lettre mais comme des conseillers sont mis en cause comme potentiels consommateurs, revendeurs et producteurs, Monsieur le Maire tient à faire remarquer qu'il n'a noté aucun comportement répréhensible et que tous les conseillers s'investissent fortement pour que le village soit accueillant et dynamique. La conduite sportive a bien été notée et Monsieur le Maire en a déjà fait la remarque à la famille concernée.

Monsieur le Maire invite donc le ou les personnes à le contacter pour une clarification et une mise à disposition des preuves.

Fin de la réunion à 21h15